

**Formulaire de Notification « notice & Takedown » / <https://www.GamerZ.be>**

A joindre à une lettre à en-tête, ou à reproduire (copy/paste) sur votre papier à en-tête.

**Demandeur**

- Nom, Prénom du demandeur  
.....
- Nom de société et Forme juridique, le cas échéant.  
....., .....
- Adresse (personne physique) ou Siège social (personne morale)  
.....  
.....  
.....
- Adresse électronique ( email )  
.....@.....

**Déclaration**

Je notifie le prestataire hébergeant le forum GamerZ.be des faits suivants :

- Adresse (URL) de la discussion  
<https://www.gamerz.be/t/>.....
- Nom de l'utilisateur (pseudo) ayant mis en ligne la contribution  
.....
- Numéro du message ( #123 – apparait sur le coté droit, en bas.)  
*Un seul message par notification. Si plusieurs messages sont concernés, plusieurs notifications sont nécessaires car plusieurs auteurs seront contactés.*  
#.....
- Motifs pour lesquels le contenu doit être retiré :  
.....  
.....  
.....  
.....

Je certifie l'exactitude de la présente déclaration et je suis conscient/e que la notification ci-dessus peut être utilisée dans le cadre d'une action judiciaire ultérieure.

Date : .....

Nom, prénom, (Titre/Fonction/Représentant) et Signature :

.....  
.....

**A renvoyer par email à [info@gamerz.be](mailto:info@gamerz.be) ,  
Avec copie par fax au 32 70 407442 (070-407442 depuis la Belgique)**

**Rappel ; Déroulé de la procédure ;**

1. Vous, le Demandeur ; adressez une notification formelle à l'hébergeur, dénonçant le caractère prétendument illicite de certaines contributions sur notre forum ;
2. Nous, l'Hébergeur disposons d'un délai de 4 (quatre) jours ouvrables pour retirer les contenus litigieux et en informer l'auteur par message privé et email ; celui-ci recevra une copie de votre formulaire de notification ; et ce sans préjuger du fond de votre demande.
3. L'Auteur dispose d'un délai de 4 (quatre) jours ouvrables pour réclamer la remise en ligne de sa contribution ; en communiquant à l'hébergeur son identité et ses coordonnées ; cette demande de remise en ligne vous sera alors transmise (sous forme d'un email en CC : ) et vous disposerez des noms et adresse email de l'Auteur.
4. L'Hébergeur replace alors le contenu litigieux en ligne si le Demandeur ne l'informe pas dans un délai de 4 (quatre) jours ouvrables avoir initié une action au fond contre l'Auteur, preuve de dépôt à l'appui.